



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

**URPS INFIRMIERS
DES PAYS DE LA LOIRE**

5 boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
02 40 69 19 75
contact@urps-idel-paysdelaloire.fr

LES TEMPS FORTS 2023



JANVIER



Organisation des **webinaires « Les Mardis du Numérique »** en partenariat avec l'URPS Chirugiens-Dentistes Pays de la Loire

MARS

Lancement des **5 rencontres départementales** sur l'**exercice coordonné** et les **Soins Non Programmés (SNP)**

Atelier manipulation voies veineuses centrales en oncopédiatrie avec Oncoped (Saint-Nazaire)



AVRIL



PERSIDEL
PERMANENCE DES SOINS
INFIRMIERS

Fin du projet **PERSIDEL**, la permanence des soins infirmiers non programmés dans le sud Loire

MAI

Lancement de l'**enquête vulnérabilité** en partenariat avec Co'santé (ex C3SI)



JUIN

Atelier manipulation voies veineuses centrales en oncopédiatrie avec Oncoped (Saint-Nazaire)

Lancement des échanges pour le déploiement d'un futur **dispositif SNP dans le Maine-et-Loire**

Publication de la charte d'intervention des infirmiers libéraux en EHPAD

JUILLET

Lancement du **dispositif estival SNP en Loire-Atlantique** (mesures Braun + protocole dérogatoire en journée en semaine)

SEPTEMBRE

Relance du dispositif SNP en Sarthe (arrêt au 31/08)



Lancement de l'**enquête Tutorat** en Vendée pour la préparation du déploiement du dispositif

NOVEMBRE



Lancement de l'**enquête** à destination des infirmiers libéraux des Pays de la Loire, dont l'objectif est de **connaître l'évolution des pratiques des infirmiers** et d'**orienter les projets de l'URPS** pour les 2 années à venir

01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS

MISSIONS

Créée dans le cadre de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) de 2009, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers, association loi 1901, a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment en participant à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre.



REPRÉSENTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ



ACCOMPAGNER LES 3 400 INFIRMIERS LIBÉRAUX LIGÉRIENS DANS LEUR QUOTIDIEN



TRAVAILLER AVEC LES URPS ET STRUCTURES RÉGIONALES



VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE D'ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE, À TRAVERS LES PROJETS INNOVANTS

02. REPRÉSENTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS



L'URPS Infirmiers est un acteur incontournable des instances de démocratie sanitaire. Les élus, à travers leurs interventions, représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé.

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

Instance de démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA s'organise autour d'assemblées plénières, de commissions permanentes et de quatre commissions spécialisées (prévention, organisation des soins, médico-social et droit des usagers). L'URPS Infirmiers est membre :



COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES



COMMISSION SPÉCIALISÉE DE PRÉVENTION (CSP)



COMMISSION SPÉCIALISÉE DE L'ORGANISATION DES SOINS (CSOS)

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)

Les CTS de la région ont pour objet l'exercice de la démocratie en santé de proximité et la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation.

Quels objectifs ?

- Identifier les besoins sur les territoires ;
- Élaborer des propositions visant à améliorer la réponse aux besoins des populations, notamment sur l'organisation du parcours de santé.

Dans quels champs ?

- Santé publique, prévention, promotion de la santé, santé mentale et offre de soins, soins de premier recours, hospitalisation et accompagnement médico-social.

LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS (CORECS)

Le CORECS est le **lieu de concertation et de dialogue avec les professionnels et les partenaires intervenant dans le secteur des soins de premier recours.**

L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)

L'IRAPS contribue à l'amélioration de la pertinence de la prestation, des prescriptions et des actes dans la région. L'URPS Infirmiers est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)

Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département et ont vocation à accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place de l'exercice coordonné. L'URPS Infirmiers est membre de ces comités. Les élus URPS participent donc aux CATS organisés sur les territoires, soit 3 à 4 par département par an.

LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)

L'URPS Infirmiers a participé aux travaux de déploiement des DAC, au titre de l'URPS Infirmiers ou de l'InterURPS. L'objectif étant de permettre un déploiement des dispositifs d'appui à la coordination adapté aux professionnels de santé libéraux.

Pour en savoir plus sur le DAC de votre département, cliquez ci-dessous :

- [DAC 44](#)
- [DAC 85](#)
- [DAC 72](#)
- [DAC 49](#)
- DAC 53 : pas de site internet

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) a pour objectif « *d'apporter une réponse à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire* ». L'expérimentation du SAS a été lancée en 2021 en Loire-Atlantique et en Sarthe (Cf. page 3 de cette synthèse et page 8 du rapport d'activité complet).

L'objectif pour l'année 2024 est de poursuivre les actions permettant aux infirmiers d'intégrer le SAS, plus particulièrement le déploiement du dispositif dérogatoire d'appui des infirmiers libéraux au SAS/SAMU, sur tous les départements où le SAS est opérationnel.

Aussi, l'URPS Infirmiers poursuivra son engagement dans le déploiement du SAS sur chacun des départements, en lien avec l'InterURPS.

Pour en savoir plus sur toutes les instances où siège votre URPS, découvrez le [rapport complet](#).

03. LA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'APPUI DES INFIRMIERS AU SAMU-SAS

Suite au déploiement des mesures Braun, dès le mois de juillet 2022, les acteurs de la Sarthe, engagés dans le dispositif ont souhaité poursuivre l'expérimentation. Pour répondre aux besoins du département, dès décembre 2022, un protocole dérogoire tripartite* a été signé pour étendre la rémunération à hauteur d'un AMI 5,6 pour les infirmiers mobilisés par le centre de régulation médicale, en astreinte et hors astreinte (cotation initialement prévue uniquement dans le cadre des mesures Braun pour les infirmiers d'astreinte).



Ainsi, en Sarthe, deux dispositifs coexistent :

- le protocole dérogoire en journée, en semaine : dispositif hors astreinte. Le cabinet infirmier habituel du patient est déclenché en 1ère intention. Si ce dernier n'est pas disponible ou si le patient n'a pas de cabinet infirmier habituel, un infirmier exerçant en proximité du patient est mobilisé ;
- la mesure Braun : dispositif d'astreinte, en horaire PDSA**, uniquement sur des secteurs identifiés par les acteurs.

À partir du mois de juillet 2023, la cotation AMI 5,6 est devenue la rémunération plancher pour les prises en charge sur demande de la régulation. Dans le même temps, le dispositif sarthois s'est déployé sur la Loire-Atlantique pour la période estivale.

*Centre hospitalier du Mans, CPAM 72 et URPS Infirmiers Pays de la Loire

** Permanence de Soins Ambulatoire

Quelques chiffres sur le dispositif sarthois (du 1er janvier au 31 décembre 2023)

53

infirmiers libéraux mobilisés dans le dispositif d'astreinte

278

sollicitations : 167 en horaires de journée et 111 sur les horaires d'astreinte

76%

des patients pris en charge par les infirmiers sont restés à domicile

CHARTRE EHPAD

À l'été 2022, l'URPS Infirmiers a déployé un dispositif de mobilisation des infirmiers libéraux pour venir en renfort des EHPAD en difficulté. L'objectif était d'assurer la continuité des soins des résidents en périodes de fortes tensions en ressources humaines. Pour ce dispositif estival, l'URPS Infirmiers recherchait des infirmiers libéraux volontaires et disponibles pour assurer des vacances dans les EHPAD, dont les demandes de renfort avaient été priorisées par l'ARS.

Ce dispositif, apprécié par les EHPAD, s'est arrêté au 30 septembre 2022 avec pour objectif de définir un cadre pérenne pour l'intervention des infirmiers libéraux en EHPAD.

Une charte précisant les modalités d'intervention des infirmiers libéraux en EHPAD a été conclue. Celle-ci a été diffusée aux EHPAD via l'ARS, elle est également disponible sur la Boîte à outils de l'URPS.

04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

En InterURPS

Contribuer à la vie de l'InterURPS

L'association InterURPS (infirmiers, médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, biologistes) créée en décembre 2019, est née de la volonté des URPS de mener une réflexion commune autour de l'exercice coordonné et des pratiques pluridisciplinaires. L'association s'attache à promouvoir une interprofessionnalité innovante et respectueuse de chaque identité métier. Elle valorise l'activité libérale tout en mettant en exergue le rôle primordial du professionnel de santé de ville dans le virage ambulatoire.

L'URPS Infirmiers participe à cette dynamique en s'inscrivant dans les projets portés par l'InterURPS et en participant à la vie associative.



Participer au développement de l'exercice coordonné

L'interURPS poursuit sa mission de facilitation et son accompagnement auprès des CPTS pour aider à la cohérence régionale et leur apporter un soutien méthodologique. Elle accompagne depuis 2018, la création de CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance Maladie.

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire



La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions, d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) et fonctionnelles en tant que clés d'un vieillissement en bonne santé. Le programme se décline en 5 étapes dites « Steps » :

- Step 1 : Dépistage ;
- Step 2 : Evaluation ;
- Step 3 : Plan de soin personnalisé ;
- Step 4 : Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention ;
- Step 5 : Implication des collectivités et soutien aux aidants.

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire. ICOPE est un projet pluriprofessionnel qui mobilise 8 professions : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, médecins, orthoptistes, orthophonistes, pharmaciens et pédicures-podologues.

Avec les URPS : en pluriprofessionnel

BPCO

Suite à la publication du Livre blanc « Faire de la BPCO une urgence de santé publique pour le quinquennat », les URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens, Chirurgiens-dentistes, Médecins et Infirmiers ont souhaité s'associer pour engager un travail pour améliorer les parcours des patients concernés. Ce parcours permet d'illustrer les recommandations HAS, en indiquant toutes les prises en charge possible du patient.



Avec les autres structures régionales

L'Association ESP CLAP (EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES COORDONNÉES LOCALEMENT AUTOUR DU PATIENT)



L'URPS Infirmiers soutient et accompagne les IDEL dans leur intégration au sein des nouveaux modes d'exercice. Considérant que la profession infirmière évolue, ses défis sont autant de challenges à relever pour tout simplement exister demain.



En Pays de la Loire, il existe un dispositif expérimental dénommé l'ESP CLAP, Équipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient. L'URPS Infirmiers, avec l'URPS Médecins est à l'initiative de la construction de l'association et reste un membre actif du Bureau et du Conseil d'Administration.

Les URPS Infirmiers de France

Depuis 2019, les URPS Infirmiers de France se réunissent régulièrement dans un objectif d'échanges de pratiques, de mutualisation et de capitalisation d'expériences. En 2023, 2 rencontres ont eu lieu :

- 1 rencontre organisée par l'URPS PACA ;
- 1 rencontre organisée par l'URPS Hauts de France.



05. L'ACCOMPAGNEMENT DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

BOITE À OUTILS

En 2020, l'URPS Infirmiers, avec le soutien de l'Assurance Maladie, a publié une boîte à outil permettant de diffuser des informations fiables et pratiques à destination des infirmiers libéraux des Pays de la Loire. Confronté au Covid, le comité de rédaction s'est peu réuni pour mettre à jour les informations.

En 2022, ce projet a été relancé, en conduisant, dans un premier temps, un état des lieux auprès des infirmiers. 340 réponses ont été obtenues et ont permis de cibler les attentes des futurs utilisateurs.

L'analyse de l'utilisation de l'outil et des besoins des professionnels ont guidé le groupe de travail pour la rédaction du cahier des charges de l'outil. En parallèle, les premiers articles ont été rédigés.



INTERPRÉTARIAT

Pour faciliter l'accueil des réfugiés ukrainiens en 2022, l'ARS des Pays de la Loire a proposé à l'URPS Infirmiers de financer le service interprétariat, déjà disponible pour les médecins et les pharmaciens. Le service interprétariat permet aux professionnels de santé d'avoir un traducteur au téléphone, spécialisé dans la traduction médicale. Plus de 180 langues sont disponibles. Pour en bénéficier, les infirmiers obtiennent leur code de connexion à utilisation permanente en s'inscrivant auprès de leur URPS. Ce code leur est demandé à chaque appel.



L'URPS réceptionne la facture mensuelle et procède au paiement.

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Le numérique en santé est un sujet sensible pour les infirmiers. De nombreuses évolutions sont en cours. L'URPS est donc présente auprès des partenaires au sein des comités numériques. En parallèle, l'URPS accompagne les infirmiers pour leur transmettre les informations essentielles sur ces évolutions.

Ainsi, en janvier 2023, l'URPS Infirmiers, en partenariat avec l'URPS des Chirurgiens-Dentistes, le GCS e-Santé et l'Assurance Maladie, a organisé une série de 4 webinaires portant chacun sur l'un des piliers du Ségur du Numérique. Bien que le nombre d'inscriptions n'ait pas été élevé, la qualité des informations et le format court sur le temps de la pause des professionnels ont convaincu les participants.

Les enregistrements des webinaires sont également disponibles en replay.

Le numérique en santé a fait l'objet d'une assemblée des élus de l'URPS Infirmiers, avec la participation du GCS e-santé. La présentation des outils disponibles, la téléconsultation, et les attentes sur l'INS ont été évoqués. En amont, un bulletin d'informations interne (ensemble des élus URPS) dressait un état d'avancement des travaux liés au Ségur du numérique pour les infirmiers.

TUTORAT

Jusqu'en 2020, l'URPS Infirmiers a travaillé à l'élaboration et à la diffusion d'outils pour guider les infirmiers dans leur mission de tutorat. La communication autour de ces outils a été percutée par la crise sanitaire et n'a pas pu être menée à hauteur des prévisions. Il avait également été envisagé de mettre en place une plateforme pour mettre en lien les infirmiers libéraux et les étudiants. Cet outil n'avait pas pu être déployé faute de financement.

L'encadrement des Étudiants en Soins Infirmiers (ESI) par les infirmiers libéraux reste un enjeu majeur. Il permet de proposer des lieux de stage diversifiés et de faire connaître ce mode d'exercice qui met en évidence l'importance de la prise en charge à domicile.

En septembre 2023, l'IFPS de La Roche-sur-Yon a ouvert 52 places supplémentaires. Afin que ces futurs professionnels acquièrent un savoir de l'exercice en libéral et qu'ils puissent envisager au mieux leur orientation professionnelle, il est essentiel de leur offrir l'opportunité d'effectuer des stages en cabinet avec des tuteurs formés à l'accueil et à l'encadrement d'étudiants. En ce sens, l'IFPS du CHD Vendée a identifié le besoin de proposer des stages en libéral aux étudiants de leur département et a pris contact avec l'URPS infirmiers libéraux.

Pour faire suite à cette sollicitation, l'URPS Infirmiers a mené une enquête auprès des infirmiers de Vendée, la majorité des répondants sont intéressés pour accueillir des étudiants (37 infirmiers sur 41 répondants) après avoir suivi une formation ou une remise à niveau, prise en charge et indemnisée.

Aujourd'hui, l'URPS Infirmiers souhaite accompagner les tuteurs et les étudiants à travers le projet "Tutorat" sur l'ensemble du département de la Vendée et sur des territoires ciblés sur la région des Pays de la Loire.

COMMUNIQUER AUPRÈS DES INFIRMIERS

L'une des missions de l'URPS est d'accompagner les infirmiers dans leur pratique. Pour cela, des communications sont régulièrement adressées aux professionnels.

12 lettres d'informations ont été envoyées sur les sujets suivants :

- projets de l'URPS Infirmiers ;
- projets auquel l'URPS Infirmiers est associée ;
- informations événementielles : soirées ICOPE, réunion lancement CPTS ;
- diffusion des enquêtes de l'URPS Infirmiers ;
- informations, actualités et nouveautés.



LES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES



Les rencontres départementales de l'URPS Infirmiers

Votre URPS a le plaisir de vous inviter aux rencontres départementales sur le thème

Je suis infirmier libéral : quel sera l'impact des nouvelles organisations sur mon activité ?
CPTS, SNP, DAC, venez en parler avec nous.

Ces rencontres organisées en après-midi en mars et en avril sont proposées sur chacun de vos départements.

Pour accompagner le déploiement des exercices coordonnés et aborder l'organisation des SAS qui se constituent, l'URPS Infirmiers a organisé des rencontres départementales sur cette thématique. Ces réunions se sont tenues en présentiel sur la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Vendée, et en distanciel sur la Mayenne et la Sarthe.

Au total, 108 infirmiers libéraux ont participé aux événements. Le retour des participants est positif (satisfaction globale : 3,5/4)

ENQUÊTE VULNÉRABILITÉ

Contexte de l'étude

Co'Santé (ex Confédération des centres de santé C3SIPays de la Loire) et l'URPS Infirmiers, ont souhaité mettre en lumière les réalités qui s'opèrent sur le terrain. Il s'agit ici de contribuer au prochain Projet Régional de Santé. Cette enquête diffusée aux infirmiers à domicile (salariés et libéraux), au printemps 2023, met en perspective les constats de terrain et propose des axes d'intervention garantissant une prise en charge globale du patient ainsi qu'une reconnaissance des professionnels

L'enquête met en évidence trois pistes d'actions essentielles

01. Soutenir les infirmiers par la formation notamment

L'impuissance pour certains, l'épuisement pour d'autres, tout converge vers la nécessité d'accompagner les infirmiers dans ces prises en charge de plus en plus complexes. La formation constitue un levier d'action nécessaire au virage domiciliaire, dont les infirmiers constituent la tête de proue.

03. Valoriser et rémunérer l'expertise des infirmiers pour accélérer le virage domiciliaire

La progression continue des personnes âgées dépendantes appelle à accélérer le virage domiciliaire par la reconnaissance de l'ensemble des missions réalisées par les infirmiers et la valorisation financière qui l'accompagne.

02. Renforcer les partenariats au service de la coordination des acteurs

Le développement de partenariats en proximité est essentiel afin d'améliorer la coordination des acteurs. Cela nécessite une meilleure interconnaissance et une communication efficace. Cela passe nécessairement par le renforcement du lien Ville-Hôpital.

ENQUÊTE À DESTINATION DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE

Les pratiques des infirmiers libéraux ont évolué ces dernières années, particulièrement depuis la crise Covid, entraînant ainsi une évolution des attentes auprès de l'URPS. Ainsi, une enquête a été lancée le 28 novembre 2023 portant sur :

- Leur niveau de satisfaction sur les conditions actuelles d'exercice ;
- Leur organisation ;
- Leur connaissance de l'URPS et leur participation aux projets ;
- Leurs attentes pour les 2 prochaines années ;
- Un focus communication.

Cette enquête sera clôturée en janvier 2024 et donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'actions pour 2024/2026.

06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

D-NUT



En 2023, le projet D-NUT, expérimenté pour une durée de 3 ans depuis 2020 a pris fin. Au total, ce sont 21 patients qui ont pu être pris en charge dans le cadre de ce parcours pluriprofessionnel coordonné par l'infirmier libéral.

Durant le premier semestre 2023, la communication autour du projet a continué, en particulier à destination des structures d'exercice coordonné avec 10 MSP et CPTS rencontrées. L'URPS Infirmiers a également organisé 3 demi-journées de présentation de l'application D-NUT qui ont rassemblé 36 infirmiers libéraux.

Le second semestre a été consacré à l'amorce de la fin de l'expérimentation et à l'évaluation du projet dont les résultats ont été transmis en fin d'année.



Synthèse de l'évaluation externe



- Une sensibilisation des professionnels de ville face à la problématique de la dénutrition et de ses enjeux de repérage et de prise en charge
- Un travail pluriprofessionnel très apprécié, des réseaux de professionnels créés
- De la matière créée, des formations opérationnelles sur le thème de la dénutrition (toujours disponible ici)
- Un kit dénutrition apprécié et utilisé par l'ensemble des professionnels, (quelques kits encore disponible à l'URPS Infirmiers)



- La prise en charge de patients dans le cadre du parcours a été perçue comme une charge de travail supplémentaire
- Peu de médecins généralistes impliqués menant à un manque de bilans médicaux pour les patients inclus
- Des difficultés d'usage des outils numériques
- Des indemnités perçues comme trop faibles

Face aux difficultés, les inclusions ont été stoppées au 1er juillet 2023 et le projet a pris fin le 13 novembre 2023, date initialement prévue de la fin du projet.

Les patients dont les parcours étaient encore en cours ont pu terminer leurs prises en charge et les dernières facturations des professionnels ont été réalisées le 15 décembre 2023.

Les articles 51 sont conçus dans le but d'expérimenter des innovations en matière de santé et ne peuvent être tous généralisés dans leur forme initiale. Le parcours D-NUT a permis un véritable décloisonnement des professionnels de ville autour du thème de la dénutrition et un travail pluriprofessionnel coordonné par les infirmiers libéraux.

Les outils développés dans le cadre du parcours, formations et kit, perdurent et restent disponibles auprès de l'URPS Infirmiers.



PERSIDEL



L'URPS Infirmiers et l'Assdil ont déployé le dispositif Persidel dont les objectifs étaient de :

- faciliter la recherche d'un cabinet IDEL pour les services hospitaliers, EHPAD, médecins et patients ;
- permettre une réponse aux demandes de soins sur le territoire 24h/24h ;
- organiser et anticiper la logistique nécessaire à la réalisation des soins infirmiers ;
- garantir aux résidents du territoire un accès aux soins infirmiers à toutes heures ;
- éviter ou diminuer les temps d'hospitalisation en vue de diminuer les coûts, et permettre au patient un retour sécurisé au domicile.

Le déploiement opérationnel : organisation d'un planning d'astreinte prévoyant un IDEL d'astreinte le soir et le week-end sur le territoire sud de l'agglomération nantaise.



Bilan des infirmiers libéraux engagés dans le dispositif (extrait du bilan global de l'action)



23 infirmiers se sont portés volontaires dans le dispositif



Les créneaux ont été pourvus par les infirmiers libéraux, qui ont été satisfaits de participer à cette expérimentation. En revanche, tous s'accordent sur leur déception face au peu de sollicitations effectives du dispositif.

« Si c'était à refaire, je participerai, mais en espérant plus d'interventions »

« J'ai apprécié l'expérience, de me rendre disponible la nuit pour pallier les soins non programmés »

« Quand il y a des astreintes où nous ne sommes pas dérangés, il n'y a pas de souci, mais quand ce n'est que ça, c'est frustrant »



Des infirmiers s'interrogent du manque de connaissance des prescripteurs sur le champ de compétences des infirmiers à domicile.

« On n'est pas obligé de faire que des pansements, des prises de sang... une sonde naso-gastrique à enlever, une sonde vésicale à changer, la surveillance de redon, des ablations de redon à domicile, c'est dans notre champs de compétences. Avec l'ambulatoire qui se développe, je pense que les prescripteurs vont s'adapter ».



Malgré tout, des changements s'opèrent et les médecins régulateurs ont pris l'habitude de mobiliser l'infirmier référent du patient en cas de besoin :

« On a beaucoup recours aux infirmiers libéraux des patients »

EXTENSION DES COMPÉTENCES VACCINALES



Depuis le 10 août 2023, les infirmiers peuvent :

- prescrire l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées, à certaines conditions, en plus des vaccins contre la grippe saisonnière ;
- administrer ces vaccins aux personnes de 11 ans et plus :

Quel est le calendrier vaccinal ? Quels sont les vaccins concernés ?

Âge approprié	Vaccinations obligatoires pour les nourrissons						6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et +
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	11 mois						
BCG												
DTP												
Coqueluche												
Hib												
Hépatite B												
Pneumocoque												
ROR												
Méningocoque C												
Rotavirus												
Méningocoque B												
HPV												
Grippe												
Zona												

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

Qui peut être vacciné par un infirmier ?

Vous pouvez prescrire et administrer les vaccins aux :



Le décret d'extension des compétences vaccinales pour plusieurs professions, dont les infirmiers, a été publié le 8 août 2023.

Afin d'accompagner cette extension des compétences, l'URPS Infirmiers a mis à disposition des infirmiers libéraux des Pays de la Loire plusieurs outils :

- une fiche pratique disponible dans la Boîte à outils de l'URPS qui précise : les modalités de mise en œuvre, les informations liées aux cotations, les ressources disponibles...
- une affiche pour les cabinets, précisant les vaccinations concernées (modèles A4 et A5)

L'URPS Infirmiers participe également au groupe Régional vaccination pour travailler conjointement avec l'ensemble des acteurs sur cette thématique.